

Dossier de concertation

Projet de parc photovoltaïque

Commune de CELLETES

Mise à disposition : du 18 février au 05 mars 2021



ABO
WIND
SOLAR

Table des matières

La concertation préalable	2
Objet de la concertation préalable.....	2
Durée de la concertation préalable	2
Modalités de la concertation préalable	2
Pendant toute la durée de la concertation	2
A l'issue de la concertation	2
A propos d'ABO Wind.....	3
ABO Wind dans le monde.....	3
Indépendance et solidité financière	3
ABO Wind en France	4
Notre métier.....	4
Un projet concerté et adapté	5
Une équipe de spécialistes.....	5
Contexte de la filière photovoltaïque.....	6
Les objectifs.....	6
Puissance raccordée en France.....	6
L'énergie solaire	7
Principe de fonctionnement.....	7
Une énergie aux multiples atouts	8
Le projet de Cellettes.....	9
Objectifs et caractéristiques principales du projet	9
Le choix du site	9
La localisation du projet.....	10
L'implantation envisagée	11
Le planning prévisionnel.....	12
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement.....	13
L'étude d'impact	13
Premiers résultats des études menées.....	13
Solutions alternatives envisagées	22
Mesures d'évitement, réduction et compensation	22
Annexe – Registre des observations	25

La concertation préalable

Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface de 24 hectares environ pour une puissance totale d'environ 23 MWc.

La **commune de Cellettes** correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement; et la mention des solutions alternatives envisagées présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du 18 février au 05 mars 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Cellettes pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
Permanence ABO Wind en mairie : vendredi 05 mars de 13:30 à 17:30.
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Cellettes (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Echange - CS95893 – 31506 TOULOUSE cedex 5
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/essarts.html>

A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Cellettes ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Wind dans le monde



700 collaborateurs



1,9 GW raccordés
12 GW en développement

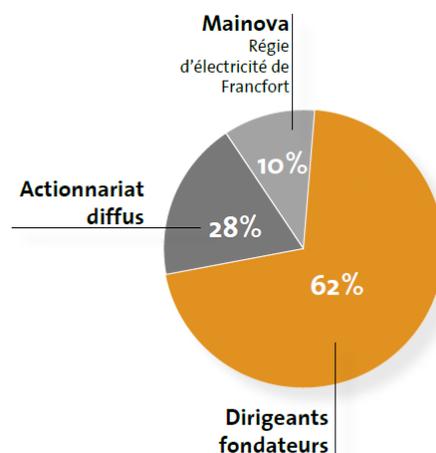
Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



ABO Wind en France



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **120 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **339 MW pour alimenter 330 000 personnes avec de l'électricité propre**

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.

Développement



- Identification du site
- Diagnostic environnemental et technique
- Dimensionnement du projet
- Production de l'étude d'impact
- Instruction et obtention du permis de construire

Financement



- Montage financier
- Cession

Construction et raccordement



- Préparation du site
- Pose de la clôture
- Câblage et raccordement électrique interne
- Installation des structures porteuses
- Pose des panneaux photovoltaïques
- Mise en service

Exploitation



- Gestion administrative et financière
- Surveillance et optimisation du fonctionnement des installations
- Maintenance préventive et curative

Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise par le partage de l'information et le soutien des acteurs au niveau local et tout au long de la vie du projet.

Une équipe de spécialistes

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques.

Un développement poussé et précis permettra d'aboutir sur une construction sécurisée et de qualité. Notre objectif : une **production optimale**.



Contexte de la filière photovoltaïque

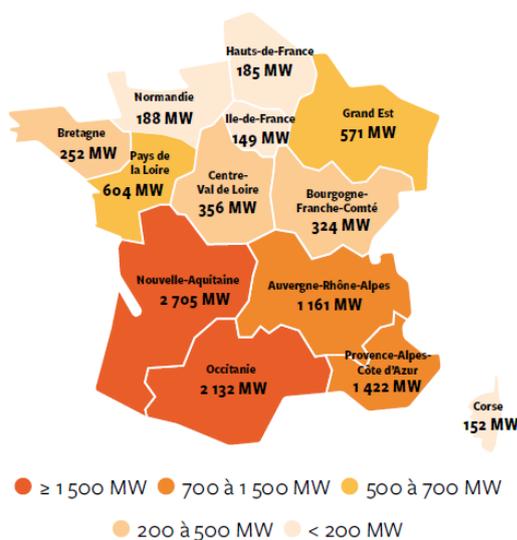
Les objectifs

L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2 °C, voire 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une **transition** vers un **approvisionnement énergétique durable** fondé sur les **énergies renouvelables** est indispensable.

Les **objectifs nationaux de transition énergétique** sont fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030.

Puissance raccordée en France

Au niveau régional au 30 septembre 2020 :



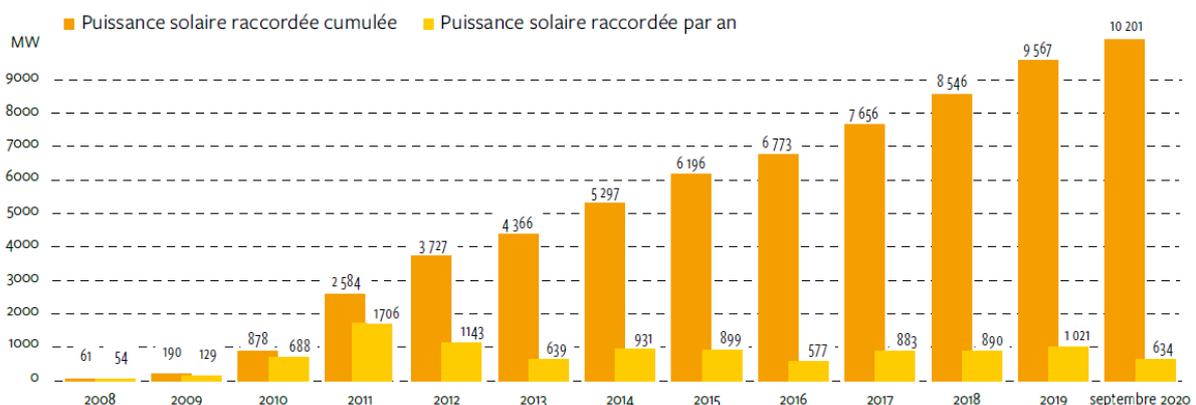
10 201 MW étaient raccordés.

2,9% de l'électricité consommée était couverte par le solaire.

L'objectif national de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est d'atteindre **entre 35 600 et 44 500 MW** d'installations photovoltaïques raccordées à l'horizon 2028.

(Source : RTE, 11/2020)

Evolution de la puissance raccordée :



L'accroissement du parc photovoltaïque français est une partie de la solution à la transition énergétique.

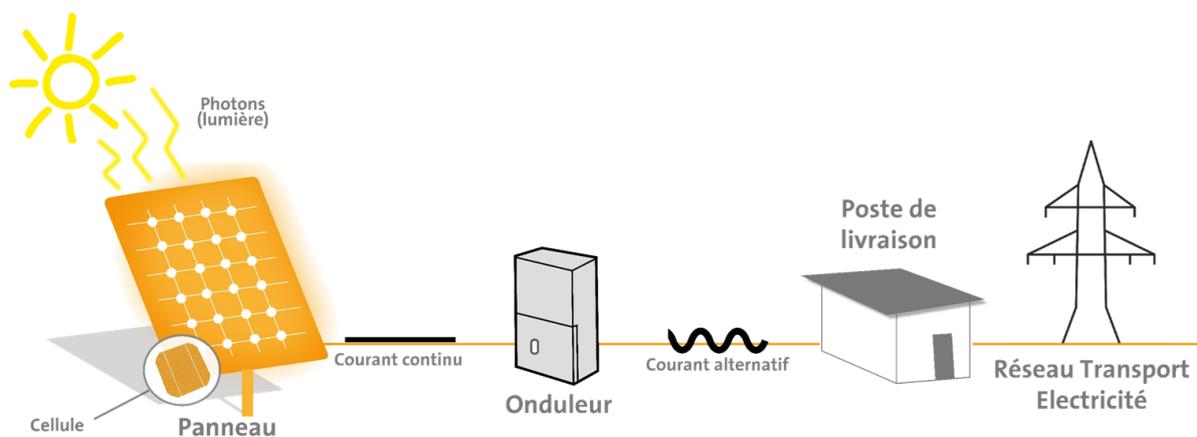
L'énergie solaire

Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire en courant électrique continu.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

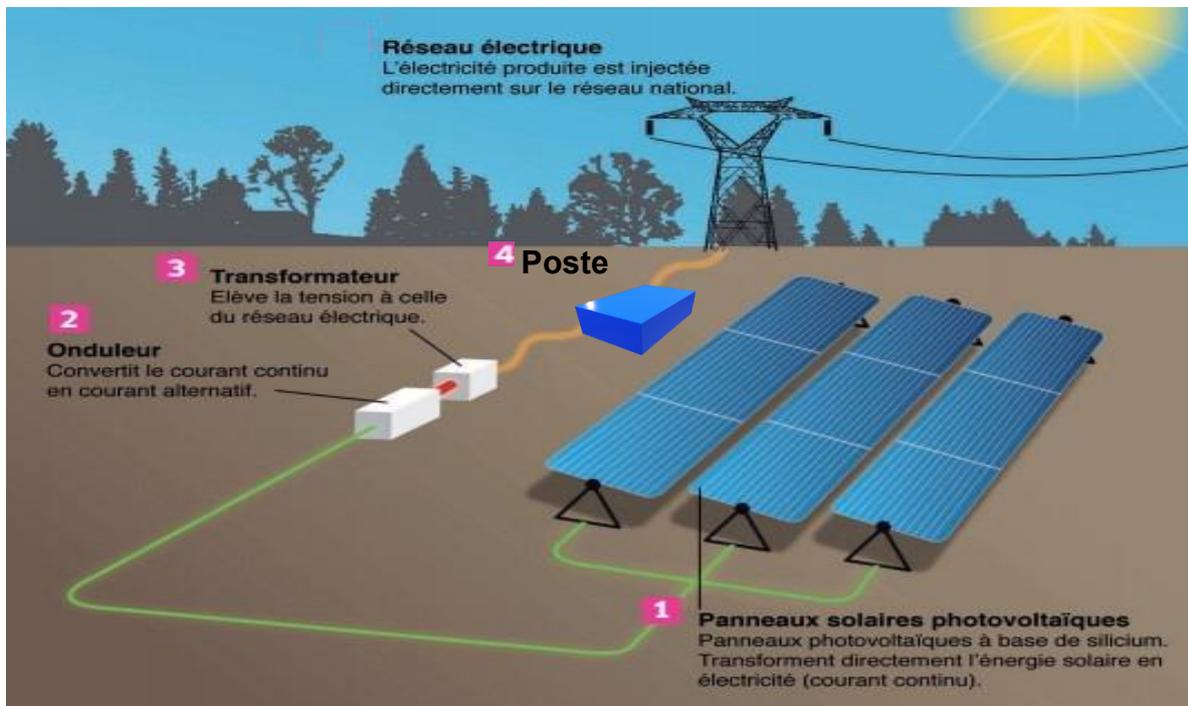


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind – Table de modules - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



©ABO Wind

Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle. PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Selon lui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de 94.7% aujourd'hui.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Synergie avec une activité agricole.

Le projet de Cellettes

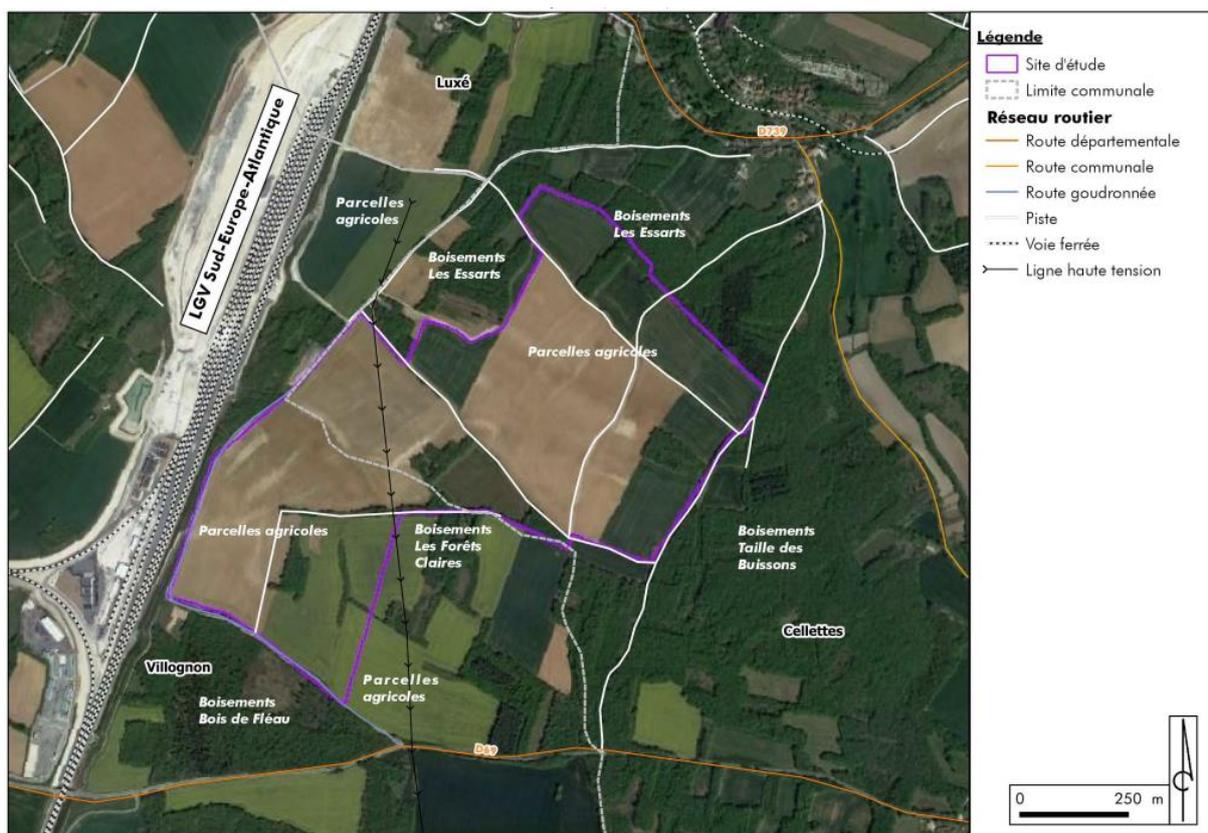
Objectifs et caractéristiques principales du projet

Le choix du site

Le département de la Charente, de par sa situation géographique, est un territoire présentant un ensoleillement propice à la production d'énergie solaire. Plusieurs installations solaires photovoltaïques, sur bâtiments et au sol, ont été mises en service et sont en cours de développement.

La zone d'étude initiale du projet de parc agrivoltaïque de Cellettes est située au nord-ouest de la commune, dans un secteur de grandes parcelles agricoles de cultures céréalières et de quelques boisements privés, qui encadrent la zone par un couvert végétal homogène peu éloigné des zones urbanisées et des axes de communication.

Le site est accessible, pour tout type de véhicule, depuis la D69 par une route goudronnée longeant la LGV puis par une piste agricole stabilisée qui en fait le tour.



État du site d'étude – 2020 © Artifex.

Le propriétaire exploitant de la zone d'implantation finale, cherche d'autres modes de productions agricoles et rurales plus pertinentes par rapport au contexte actuel et futur du secteur. Dans cette optique, un complément d'activité solaire photovoltaïque a été envisagé en vue d'une reconversion vers une activité agricole viable à long terme.

La commune de Cellettes est à ce jour assujettie au *règlement national d'urbanisme*.

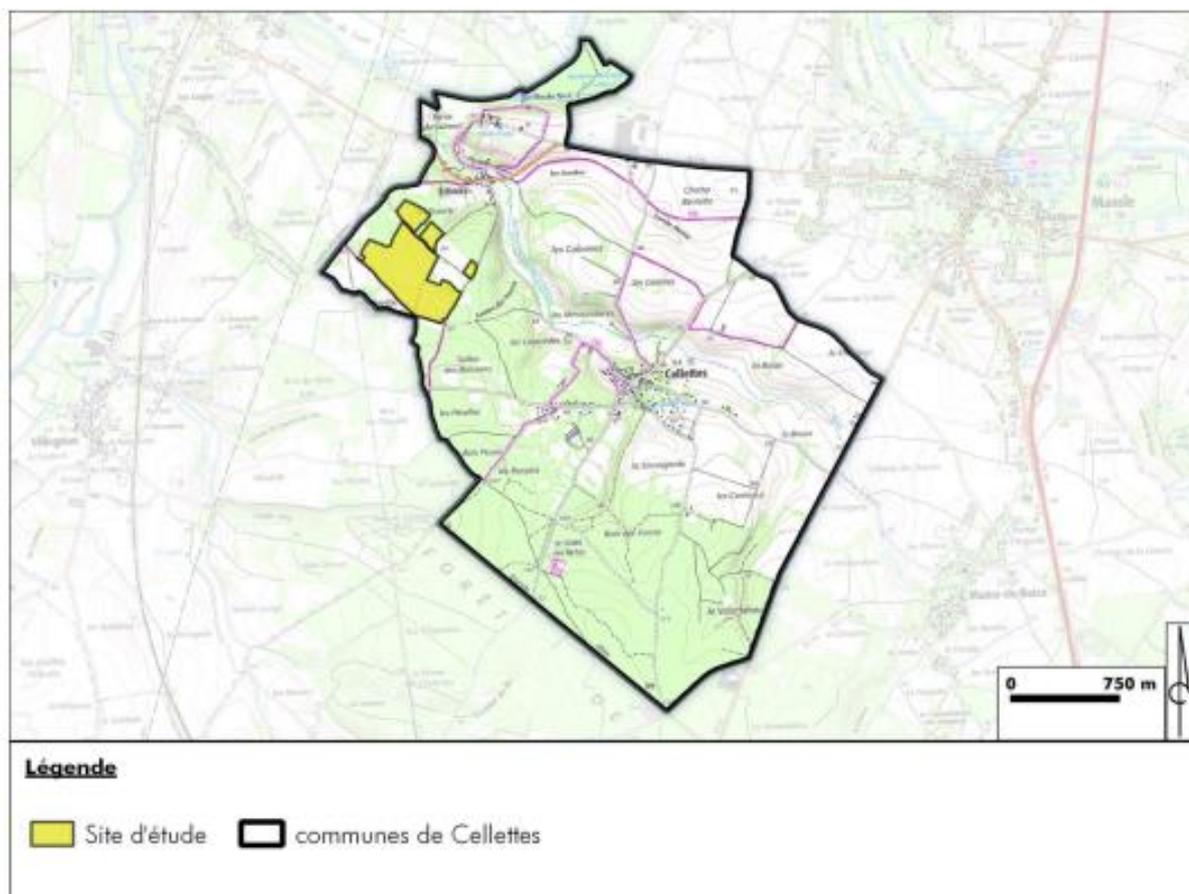
L'article L111-4 2° du code de l'urbanisme dispose que: « *Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune : (...) Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national(...).* »

Ainsi, le projet de parc agrivoltaïque de Cellettes pourrait obtenir un permis de construire.

La localisation du projet

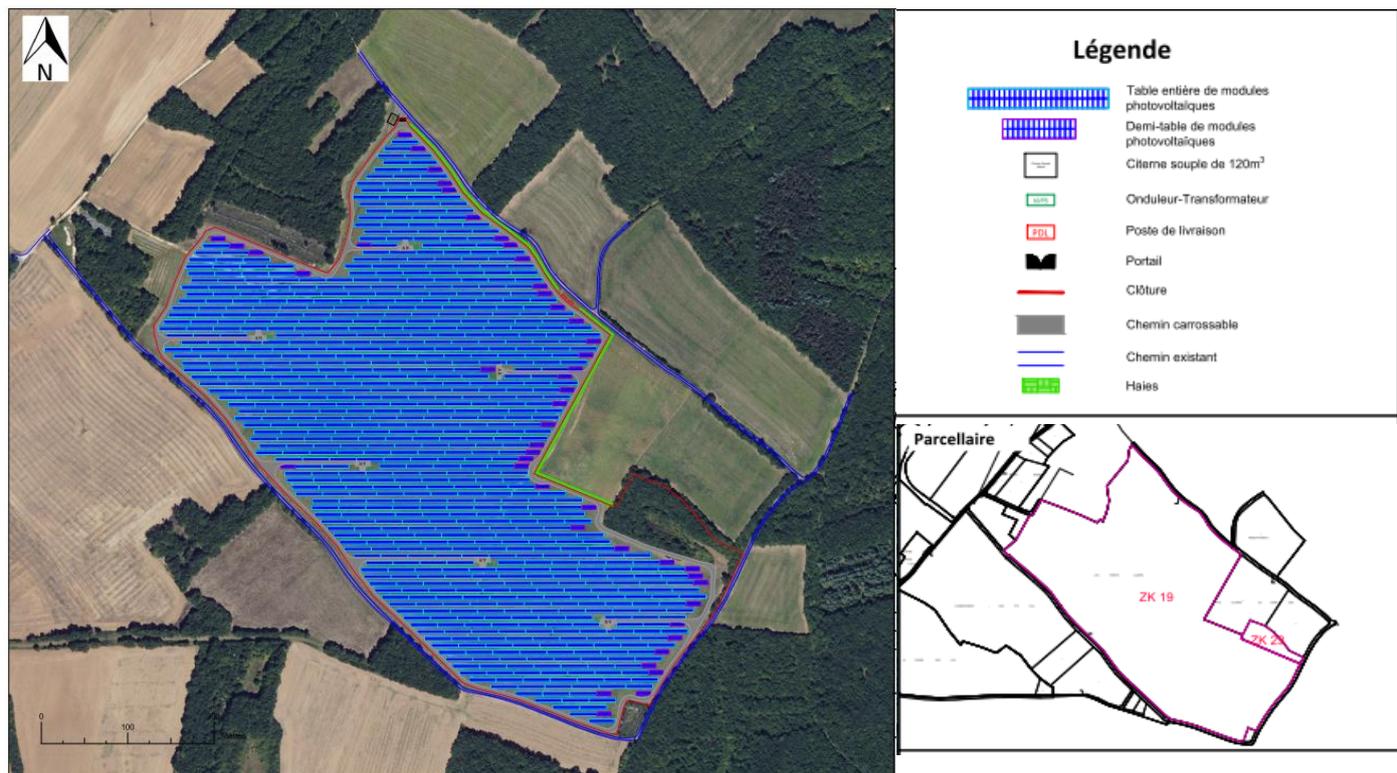
Le site d'implantation du projet se trouve dans le nord du département de la Charente, à l'ouest de la commune de Cellettes, lieu-dit « Les Essards », entre les départementales D739 et D69, en limite communale de Cellettes et Villognon.

La ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe – Atlantique longe le site à 250 mètres environ, à l'ouest, et relie Paris à l'Espagne.



Localisation du projet © Artifex

L'implantation envisagée



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

Montant de l'investissement : entre 10 M€ et 12 M€ *

Surface du site d'implantation : 24 hectares environ

Nombre de modules : 42 930 modules environ

Technologie envisagée : module monocristallin bifacial haute puissance

Structure porteuse : fixe, avec des pieux battus ou vissés – Pas de fondation béton.

Puissance du parc : 23 MWc environ

Espace inter rangées : 3,80 mètres

Estimation de la production électrique annuelle : 36 877 MWh, soit l'équivalent de plus de 21 295 personnes ou 7888 foyers alimentés en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus)

**A savoir : le montant de l'investissement d'un projet varie en fonction de ses caractéristiques. Dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :*

- *Les frais liés au développement, dont les études*
- *Le coût du matériel et de son installation (plus de 75% de l'investissement total, dont presque 50% pour les modules seuls)*
- *Le coût de raccordement au réseau*
- *Les coûts financiers*

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.

Le planning prévisionnel



Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

L'étude d'impact

Définition :

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, visant à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration, sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc agrivoltaïque de Bazac, d'une puissance crête d'environ 23 MWc, entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

1. **L'analyse de l'état initial** : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du territoire d'accueil du projet ;
2. **L'évaluation des incidences potentielles** : identification des effets possibles du futur parc solaire sur l'environnement afin de l'intégrer au mieux au site.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des incidences est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Premiers résultats des études menées

L'étude d'impact comporte un volet écologique, paysager et agricole. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	CERA	Noëlle DAVIAU Loïc MECHIN	02/2020

Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	CERA	Benoît ROCHELET Luc RICHARD	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	ARTIFEX	Caroline PLANCHE	09/2020
Etude Préalable agricole	ACTHUEL ARTIFEX	Blandine THUEL Dylan THERON	08/2020
Etude d'impact sur l'environnement	ARTIFEX	Solène MAISONNIAL	08/2020

Les principaux résultats des études menées sont présentés ci-dessous.

L'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois d'août 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :

- *L'emprise des installations ;*
- *La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;*
- *L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;*
- *Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.).*

Ainsi, l'analyse, encore en cours, se positionnera sur 3 échelles :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).

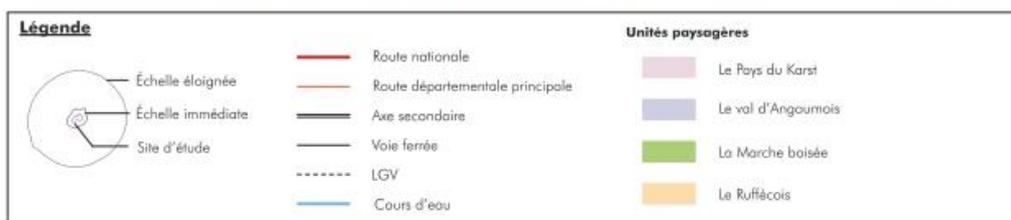
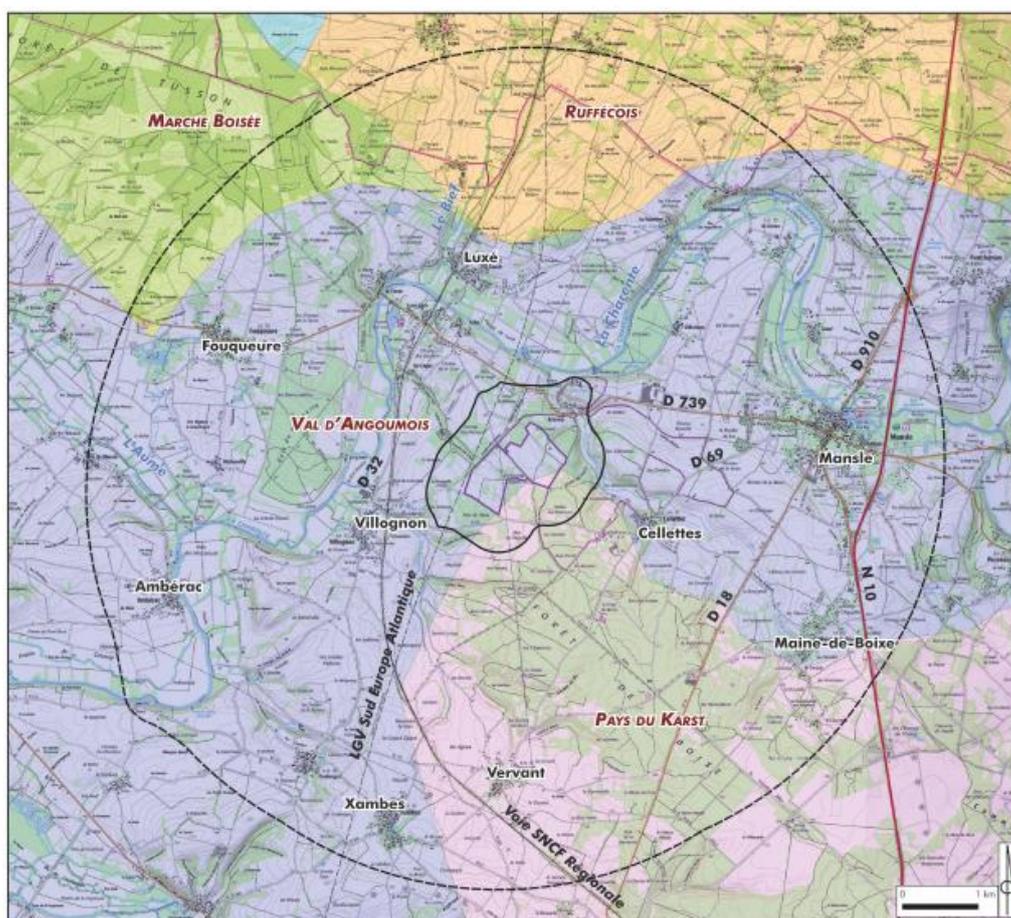
Le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

La topographie et l'hydrographie s'inscrivent dans :

- Le bassin hydrographique « Charente Amont »
- Un plateau surplombant la vallée principale de la Charente

Les unités paysagères présentes s'inscrivent dans :

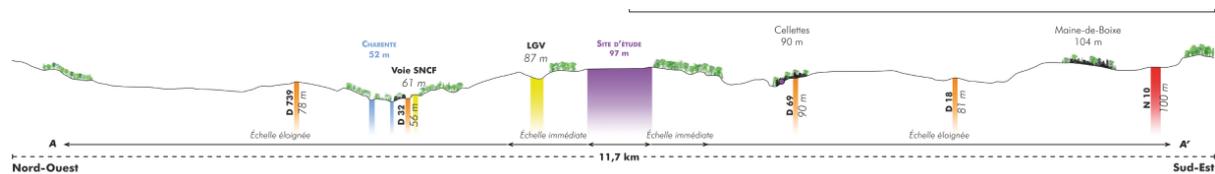
- Le Val d'Angoumois : accueille le site d'implantation et traverse l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest. Le fleuve est ici un cours d'eau au débit modeste qui développe de larges méandres.
- Le Ruffécois : plateaux agricoles, en surplomb de la Charente, autour de la ville de Ruffec. Se caractérise ici par une relative platitude du relief, occupé par des cultures et des prairies sans originalité.
- La Marche boisée : plaines agricoles plates, barrées par des massifs boisés étendus, créant ainsi un très important linéaire de lisières, aux limites des poitevins et charentais.
- Le pays du Karst : grandes forêts (Boixe – Braconne) avec un relief vallonné et ondulé peu perceptible à cause de la prégnance de la forêt.



Carte des unités paysagères – Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

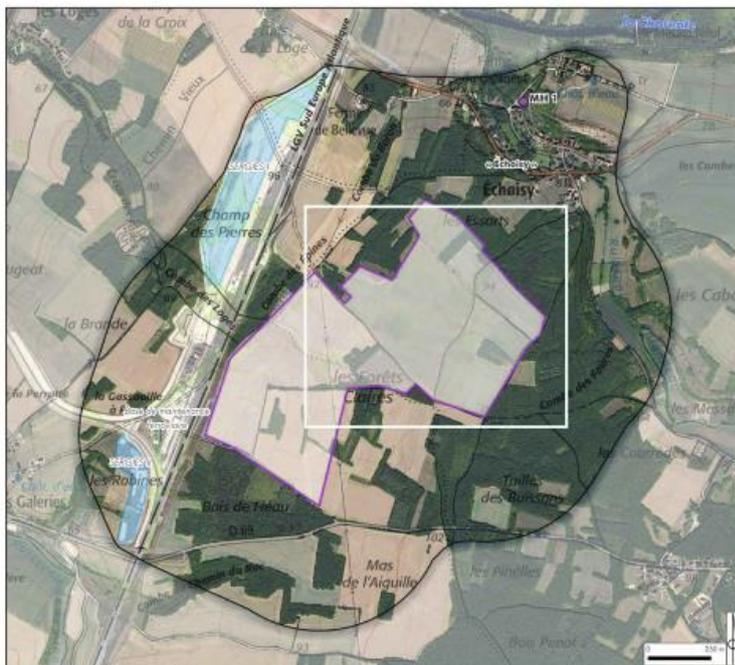
Les aires éloignées et immédiates présentent un niveau d'enjeu paysager négligeable sans perceptions visuelles: le site d'implantation final, constitué de parcelles agricoles essentiellement plates, est situé sur un plateau entouré majoritairement de forêts fermées constituant des barrières visuelles importantes :

- Au nord le massif forestier des « Essards », des bosquets au Sud Ouest et la « forêt de Boixe » à l'Est du site, limitant totalement les vues.
- Aucune habitation n'est présente aux abords directs, les plus proches étant à 300 m, au Nord, au lieu-dit « Échoisy », masquées par des boisements.
- L'Ouest de l'aire d'étude immédiate est marquée par le passage de la LGV et des terrains situés à ses abords qui doivent accueillir 2 parcs photovoltaïques.



Coupe du socle paysager © ARTIFEX

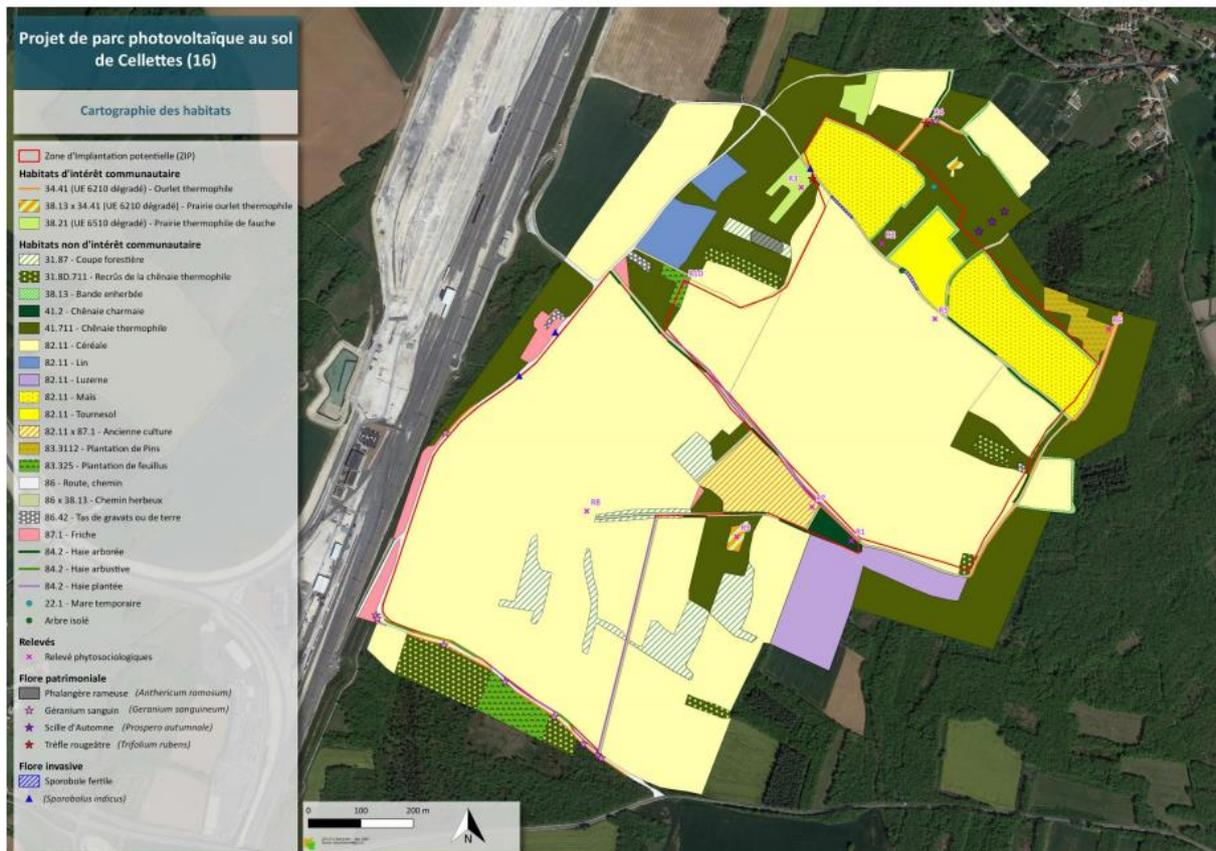
En termes de patrimoine réglementé, 1 monument historique (Anciens fours à Chaux d'Échoisy – MH1) se trouve dans l'aire immédiate au Nord de l'implantation, mais hors périmètre des 500m et ne présente aucune sensibilité au droit du projet.



Patrimoine © ARTIFEX

Il convient de noter que la zone d'implantation est située en zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) et, à ce titre, peut faire l'objet d'une demande de diagnostic archéologique avant le début des travaux.





Cartographie des habitats naturels © CERA

L'état initial de la faune montre que la périphérie et les abords des parcelles agricoles (zones boisées – lisières) sont favorables aux mammifères mais, au regard des espèces communes présentes, les enjeux demeurent faibles à modérés. Pour les chiroptères, les parcelles cultivées présentant, une fois de plus, peu d'intérêt. Le suivi au sol de leur activité a montré que les espèces sont à affinité sylvicole et les potentialités d'accueil sont faibles autour de la zone d'implantation compte tenu des gîtes arboricoles faibles sur la zone immédiate, mais probablement plus importantes au sein du massif de la forêt de Boixe.

S'agissant des oiseaux, les caractéristiques du site étudié permettent le développement de plusieurs cortèges : celui des milieux cultivés, celui des milieux arbustifs et buissonnants en périphérie et celui du milieu forestier, propice à la nidification des passereaux communs. Les enjeux de la zone d'étude sont modérés à assez forts au regard des espèces observées et leur statut de conservation, en particulier en période de nidification.

L'essentiel du cortège observé concerne des espèces sylvicoles nichant dans les bois périphériques et pouvant fréquenter la zone d'implantation en prospection alimentaire. Des espèces inféodées aux milieux ouverts peuvent se retrouver sur la zone d'aménagement du parc.

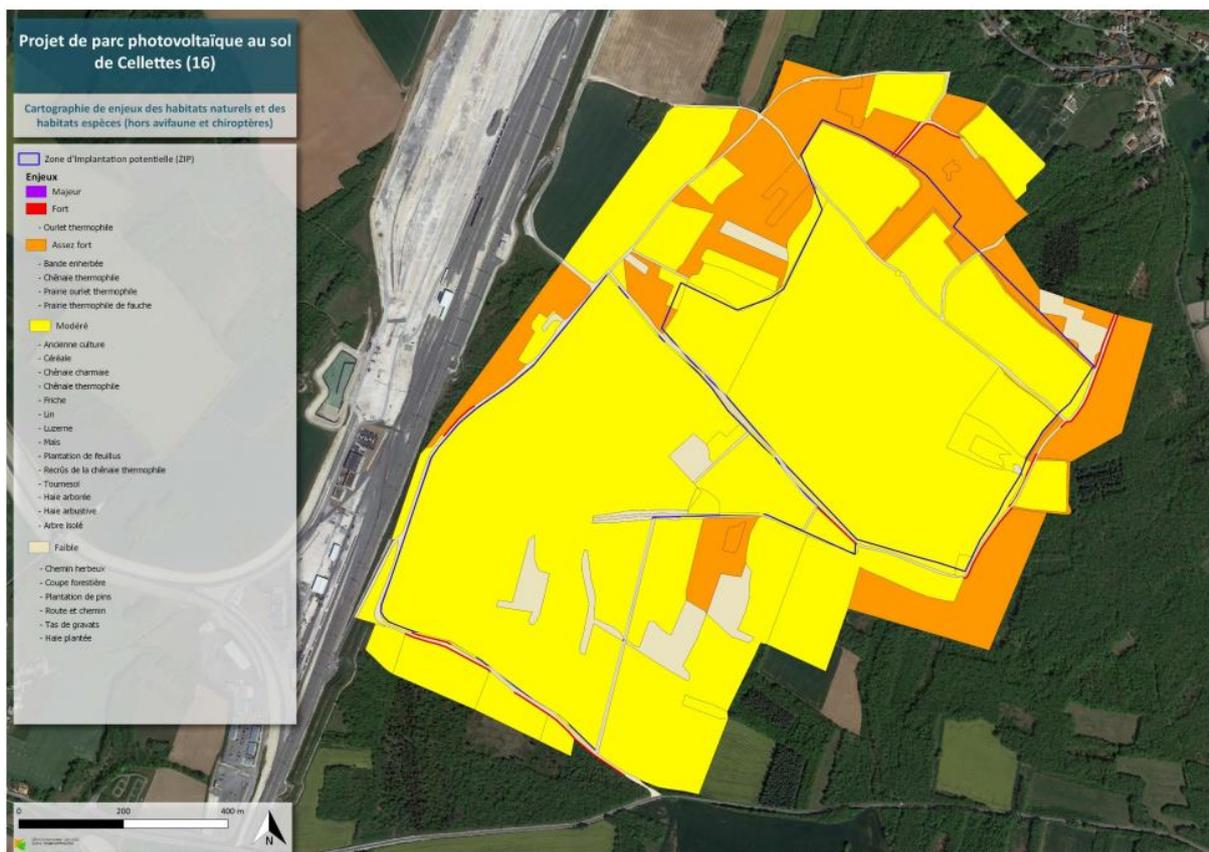
En périodes internuptiales, les milieux ouverts peuvent être utilisés comme zone de stationnement par des passereaux typiques des zones de plaine comme l'Alouette des champs et le Pipit farlouse, ainsi qu'en tant que zone de chasse et de transit par des rapaces tels que le Faucon émerillon et l'Elanion blanc. En outre, même si cela n'a pas été observé au

cours des inventaires, ces grandes parcelles sont potentiellement favorables au stationnement migratoire et hivernal du Vanneau huppé et du Pluvier doré.

En conclusion, la synthèse des enjeux des habitats naturels et des habitats espèces fait apparaître un enjeu modéré sur la future zone d'implantation du projet agrivoltaïque.

L'évolution récente du périmètre d'étude, s'est caractérisé par une disparition importante de haies et de bosquets au profit de grandes parcelles agricoles, stabilisée à partir des années 2010 et à un réaménagement foncier dû principalement au passage de la LGV, avec un défrichement partiel et, à contrario, des plantations de haies en bordure sud de la zone d'implantation potentielle. La volonté des propriétaires sur l'ensemble de la zone d'étude est forte, de maintenir les boisements existants pour que le site ne subisse pas plus d'évolution.

Ci-dessous, la cartographie des enjeux établis par le bureau d'études ayant effectué les relevés terrain :



Carte de synthèse des enjeux écologiques © CERA

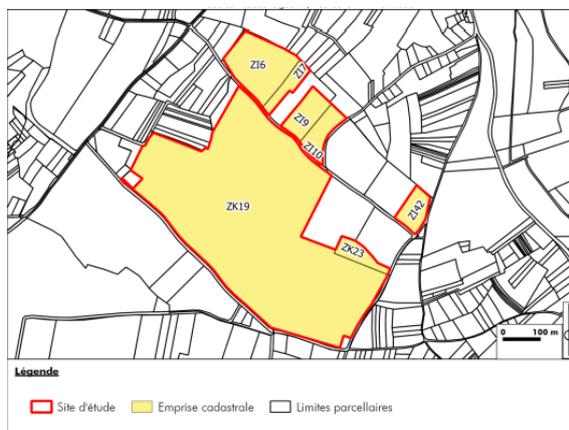
Etude préalable agricole

Le dispositif de compensation agricole collective a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014 (Art.L.112-1-3 du code rural).

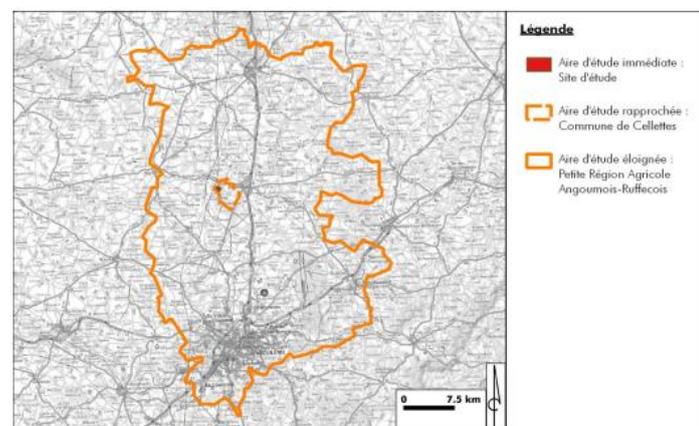
Après un diagnostic de l'économie agricole territoriale, il comprend principalement une évaluation financière globale des impacts du projet sur l'agriculture locale, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets notables du projet.

Si des impacts résiduels demeurent, des mesures de compensation collective factuelles et chiffrées doivent être proposées pour consolider l'économie agricole locale, avec des modalités de mise œuvre, un calendrier et un suivi.

L'emprise cadastrale du projet repris dans l'étude agricole représente 29.4ha dont 23.5ha dédié au parc agrivoltaïque. Les aires d'étude définies permettent de dresser un portrait de l'économie agricole à différentes échelles du territoire.



Emprise parcellaire du projet © cadastre



Carte des aires d'étude © IGN

Sur le département de la Charente, le nombre d'exploitations a diminué de 67% en 40 ans tandis que la SAU moyenne par exploitation a été multipliée par 3. En 2018, selon le registre parcellaire (RPG), la surface agricole utilisée représentait 60% de la surface départementale.

Les cultures dominantes sont les grandes cultures (céréales – tournesol)

Illustration 25 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le département de la Charente depuis 1970

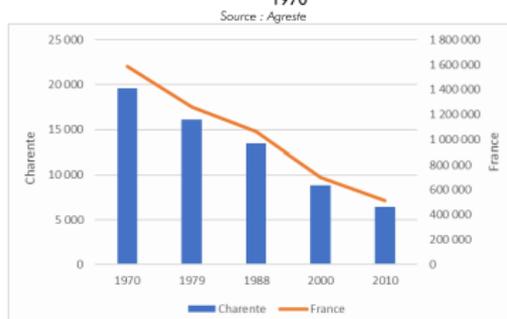
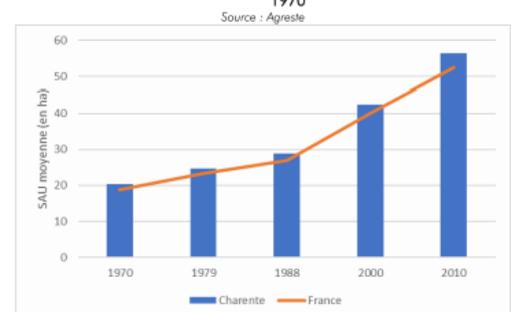
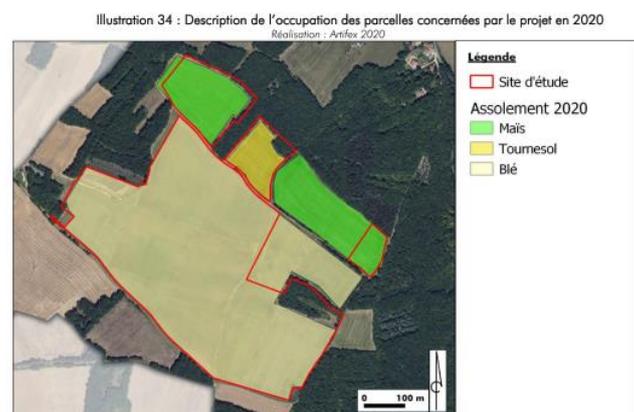
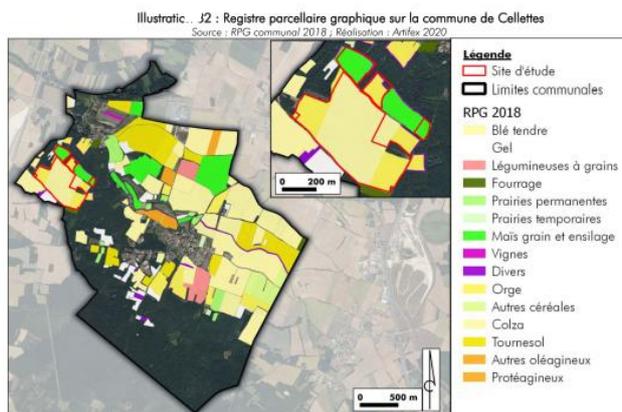


Illustration 26 : Évolution de la SAU moyenne par exploitation sur le département de la Charente depuis 1970



Sur la commune de Cellettes, le nombre d'exploitations a diminué de 63% en 40 ans, ce qui s'explique principalement par des départs en retraite sans reprise des exploitations.

La SAU moyenne, sur la commune, a été multipliée par 2.5 en 40 ans, chiffre qui s'explique par le rachat des parcelles en cessation d'exploitation. L'orientation technico économique locale (tournée vers les céréales et les prairies d'élevage) exige des grandes surfaces, ce qui explique que la SAU moyenne sur la commune est supérieure à la moyenne nationale (60 ha contre 53 ha au niveau national). La SAU communale est principalement occupée par la culture de blé tendre, de tournesol, de maïs, d'orge et de colza et la surface agricole représente 48% de la surface communale.



Enfin, depuis 50 ans, la population agricole n'a cessé de chuter en Charente, comme dans la commune. Au derniers recensements agricoles (Agreste) de 2010, la commune comptait 10 chefs d'exploitation et coexploitants, mais seulement 8 unités de travail annuel (UTA).

Le projet agrivoltaïque concerne une entreprise familiale, dont le chef d'exploitation voudrait transmettre l'activité à sa fille d'ici 3 ans. La SAU de l'EARL familiale, à dominance céréalière, est de 147.13 ha. Le projet touche 19.71% de la SAU totale.

Il consiste en la création d'un atelier ovin viande bio, en autoconsommation, agnelage plein air et mise en place de circuits courts, en substitution de l'activité céréalière conventionnelle sur ce site, qui présente des produits de ventes de cultures en baisse, avec des charges stabilisées mais restant élevées notamment à cause de l'augmentation des charges d'irrigation.

Au surplus, les rendements sont aussi en baisse, perturbés par des conditions climatiques de plus en plus impactantes sur des terres séchantes au potentiel agronomique réduit (stress hydrique – retards des semis etc..).

Le pâturage ovin se fera dans le périmètre du parc photovoltaïque, clôturé et équipé d'un système anti-intrusion. Les ovins circuleront dans l'intégralité de l'enceinte. L'ensemencement de départ du site en herbe à mouton, les équipements de base ainsi que l'indemnisation de l'entretien complémentaire seront assurés par l'exploitant du parc photovoltaïque, au travers de la convention bipartite, déjà signée.

Le projet de conversion agricole demande peu d'investissements de départ, réintroduit une production animale déficitaire sur le territoire, avec des contraintes d'élevage limitées, passera

l'îlot en Bio, et valorisera les parcelles en pâturage tournant, en synergie avec la production d'Énergie renouvelable. L'îlot de bois dans l'emprise foncière sera conservé.

Solutions alternatives envisagées

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.

Réduction des impacts paysagers

Il a été identifié que le chemin de Petite randonnée (PR 1) empruntait la piste agricole sur l'ensemble du pourtour de l'implantation du parc agrivoltaïque. Par conséquent, les vues sur l'ensemble du site sont complètes.

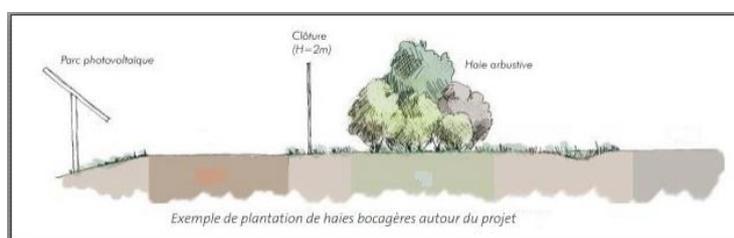
Des mesures de réduction sont initiées en lien avec les enjeux liés au chemin de promenade:

- Un certain nombre de photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans le paysage.
- Au Sud : des haies existantes récemment plantées ourlent déjà les limites Sud de la parcelle d'implantation. La clôture sera visible un certain temps, le temps de la pousse des végétaux.



Vue depuis les lisières Sud et le sentier de randonnée PR1 © ARTIFEX

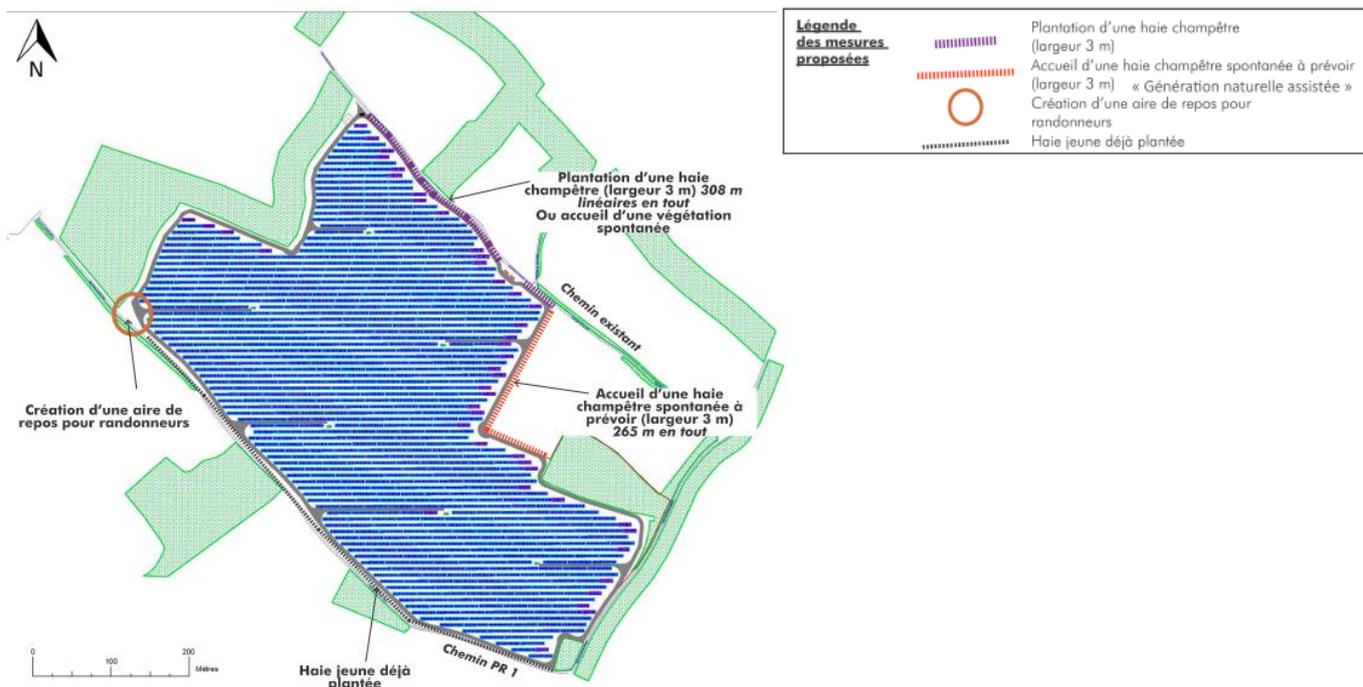
- Au Nord : une haie champêtre d'essences locales, d'une largeur de 3 m environ, sera plantée, en quinconce, en avant de la clôture, occultant parc et clôture et confortant la trame verte.



Exemple d'aménagement paysager © ARTIFEX

Partiellement, sur une séquence à définir, les brebis dans le parc agrivoltaïque pourront être visibles.

La carte ci-dessous résume les mesures paysagères envisagées :



Résumé des mesures paysagères préconisées © ABO Wind

- La clôture (2m de hauteur environ), sera de type « rurale », en mailles larges type Ursus (moutons) de couleur gris galva et les poteaux en bois. Le portail est prévu de la même couleur. Les postes de livraison, en bordure de site, au centre nord, seront en bardage bois.
- Une aire dégagée et ombragée pour randonneurs est prévue à l'angle Sud – Ouest de la zone d'implantation, en lisière du parc. Elle propose un espace de repos et pédagogique. Une table de pique-nique et des bancs permettront de se restaurer. Des panneaux pédagogiques seront mis en place pour présenter l'installation et le projet agrivoltaïque.



Réduction des impacts du chantier de construction

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.

Reconversion d'activité agricole et rurale

Pastoralisme ovin label BIO sur les zones closes d'implantation de panneaux solaires :

Une prairie sera semée sur les zones d'implantation de panneaux.

Ce couvert végétal permanent permettra, d'une part, de considérablement améliorer la biodiversité par une amélioration des zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et d'autre part, de fournir au troupeau d'ovins de race Limousine, une zone de pâturage dédiée et sécurisée.



Annexe – Registre des observations

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Cellettes (16230)

DATE : 18 février 2021

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Gaston Bileitczuk
Responsable de projets

06.45.85.22.12
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Echange
CS95893
31506 TOULOUSE cedex
5
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR